

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 23/10/2017**

L'an deux mille dix-sept, le 23 octobre à 21H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 16 octobre 2017

**Étaient présents** : MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – BANCO Sabine – BERTRAND Isabelle – CASSAGNOL Jérôme – CASTEL Jean-Claude – GAYRAUD Simone – LOPEZ Suzanne – PERRAMOND Katia – SALA Gilles – VALERO Alain – VICENTE Angélique – ZENSZ Marie

**Absents excusés** : MENDOZA Yves (procuration à ARNAUD Suzanne) – RUBIO Claude (procuration à BARTHEZ Gérard)

**Secrétaire de séance** : Mme ARNAUD Suzanne est désignée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Après examen du compte rendu de la séance précédente, approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la séance :

**1) DEMANDE DE SUBVENTION AU SYADEN – MISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES DE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de présenter un dossier de demande de subvention au SYADEN pour les travaux de mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 000 € HT avec une participation du SYADEN de 60 %.

**2) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL – SECONDE TRANCHE D'AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL (MISE EN ACCESSIBILITE)**

L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, la seconde tranche du projet d'aménagement du cabinet médical. La première tranche avait permis de réaliser les travaux d'aménagement (plomberie, électricité, menuiseries, gros œuvre) dans l'immeuble communal du presbytère. Cette seconde tranche vise à assurer l'accessibilité du cabinet au moyen d'une plateforme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite. Le local est en effet situé au premier étage de l'immeuble du presbytère. Le coût d'installation de cette plateforme élévatrice s'élève à 18 957,34 € HT. Pour information, le coût de l'équipement en matériel médical et mobilier est estimé à 4 493,33 € HT. Une demande de subvention sera présentée auprès du Conseil Régional.

**3) DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES – TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE RUGBY**

Le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation de l'éclairage du terrain de rugby. Celui-ci consiste à installer des projecteurs led sur 4 mâts de 12 mètres de hauteur afin d'assurer un éclairage optimal du terrain, en remplacement des projecteurs halogènes installés sur des poteaux bois. Ceci permettra notamment à l'équipe locale de rugby à XIII, engagée en de s'entraîner dans de meilleures conditions, notamment en période hivernale. Le coût des travaux est estimé à 33 504,75 € HT (hors travaux d'enfouissement des gaines et de confection des supports en béton pour les mâts, réalisés en régie par la commune). Des demandes de subventions seront présentées auprès du Conseil Départemental de l'Aude, du Conseil Régional, de l'Etat (DETR), et des instances sportives (fédération rugby à XIII, Centre National pour le Développement du Sport).

**4) ADHESION DE LA CCRLCM AU COVALDEM 11**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la CCRLCM au COVALDEM 11. Il a également été décidé que la CCRLCM délègue uniquement au COVALDEM 11 la mise en œuvre de la compétence « transport et traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

## **5) ACTUALISATION DE L'EMPRISE FONCIERE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER**

Le Conseil Municipal a décidé d'actualiser l'emprise foncière bénéficiant du Régime Forestier en vue de la révision du plan d'aménagement forestier de la forêt communale. La surface totale de cette emprise est de 206 ha 72 a 02 ca. Il est à noter que les parcelles WE 36 (lieu-dit Miejo Plano Sud) et WE 61 (lieu-dit Garrigals) ont été incluses à la liste des parcelles bénéficiant du régime forestier.

## **6) CONVENTION AVEC LA VILLE DE CAPENDU POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE VERS LA PISCINE INTERCOMMUNALE**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention fixant les modalités d'utilisation du bus de la régie de transport de la commune de Capendu pour le transport des élèves de l'école primaire vers la piscine intercommunale de Capendu pour l'année scolaire 2017-2018. Le coût forfaitaire de ce transport est de 1 100,00 €. Deux classes sont concernées (CP et CE1/CE2).

## **7) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES SINISTRES DE SAINT MARTIN ET DE SAINT BARTHELEMY SUITE AU PASSAGE DE L'OURAGAN IRMA**

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au profit des sinistrés des îles de Saint Martin et Saint Barthélemy à la suite du passage de l'ouragan Irma le 6 septembre dernier. Cette aide sera versée à l'Association Aude Solidarité, qui sera chargée de reverser cette somme aux structures locales apportant une aide aux sinistrés.

## **8) CONVENTION AVEC LE SMCC DU LEZIGNANAIS POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la convention de fourniture et de livraison de repas par le Syndicat Mixte de la Cuisine Centrale du Lézignanais (SMCC) pour la période du 01/09/2017 AU 31/12/2017. Le prix du repas facturé à la commune est de 4,26 € TTC pour les enfants et 5,33 € TTC pour le personnel d'encadrement. Ces tarifs, inchangés par rapport à l'année scolaire précédente, incluent la livraison des repas. Il est à noter que le prix facturé pour les enfants tient compte d'une prise en charge par le CIAS de 0,40 € TTC.

## **9) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

### **MODIFICATION DES STATUTS ET DU PERIMETRE DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT ORBIEU JOURRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification des statuts du Syndicat du Bassin Versant Orbieu Jourres afin d'exercer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence GEMAPI. Cette compétence concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues.

L'Assemblée a également délibéré favorablement sur la modification du périmètre du Syndicat du Bassin Versant Orbieu Jourres en approuvant l'adhésion des communes de MONTBRUN DES CORBIERES et de CASTELNAU D'AUDE.

### **DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN COMMUNAL**

Le conseil municipal, à la majorité des voix (14 voix pour – 1 voix contre – 0 abstention) a donné un accord de principe à la vente à Mme BOUYNET Martine d'une parcelle communale en landes cadastrée section WE n°110, d'une contenance de 65 a 80 ca, située au Laouza. Mme BOUYNET envisage cette acquisition en vue de planter une vigne. Une offre sera présentée à Mme BOUYNET après avoir demandé une estimation de la valeur de ce terrain. Il est précisé que la parcelle est située en zone agricole paysagère (Ap) du Plan Local d'Urbanisme et n'est de ce fait pas constructible.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « 3F ANIMATION »

Une subvention exceptionnelle de 550 € a été octroyée à l'unanimité par l'association « 3F animations », en charge de l'organisation des jeux inter-villages de FERRALS LES CORBIERES, FABREZAN et FONTCOUVERTE.

## BILAN DE LA CAMPAGNE 2017 DU DANGEL DE BOUTENAC

L'assemblée a pris connaissance du compte rendu d'activité de la campagne 2017 du Dangel de Boutenac, établi par Michel GALINIER (entreprise de travaux forestiers). La surveillance DFCI a été assurée du 30/06 au 17/09/2017, soit 80 journées de fonctionnement, à raison de 20 heures par jour. Les patrouilles sont effectuées sur les 8 communes de l'entente : Boutenac, Fabrezan, Ferrals les Corbières, Luc-sur-Orbieu, Montsérret, Ornaisons, Saint Laurent de la Cabrerisse et Thézan des Corbières. Il a été constaté une augmentation des infractions liées à l'emploi du feu : 11 interventions concernant notamment des barbecues ou des écobuages à moins de 200m d'espaces naturels combustibles. Le coût de fonctionnement pour cette campagne s'élève à 27 744 €.

## POLICE MUNICIPALE - REUNION DES MAIRES

M. Maire a informé l'assemblée de la réunion qui s'est tenue avec les maires, ou leurs représentants, des communes de Fabrezan, Fontcouverte, Cruscades, Luc sur Orbieu et Boutenac, en présence du nouveau commandant de la Communautés de Brigades de Gendarmerie de Lézignan-Corbières et de Ginestas, le capitaine Yannick GUINET. Cette réunion avait pour objet de faire un bilan sur le fonctionnement du service de police municipale ainsi que sur ses perspectives d'évolution. Compte tenu du fait que le policier municipal intervient seul sur le territoire des 6 communes, les maires ont décidé, pour sa sécurité, de le doter d'une arme à feu. L'autorisation de port d'arme doit être sollicitée par les maires auprès du Préfet.

## REUNIONS DE QUARTIER

Les réunions de quartier sont organisées cette année sur deux jours :

- lundi 6 novembre 2017 à 18H30, salle du cinéma pour les habitants du Village (cœur de village, avenue de la Mer, avenue des Vignerons, rue de la Pinède, rue des Vignes, lotissement le Clos des Corbières, etc...).
- mardi 14 novembre 2017 à 18H30, au Mille-Club pour les habitants du Faubourg (avenue de Lézignan, avenue de Carcassonne, avenue du Clair Matin, cités Jean Moulin et Jean Jaurès, Ille, etc...).

## PETITION RELATIVE AU STATIONNEMENT PLACE DU CHATEAU

M. le Maire a informé le Conseil Municipal qu'une pétition a été lancée à l'initiative des commerçants et artisans de la place de la République (bureau de tabac Guy BERTRAND, épicerie Les Belles Sœurs, salon de coiffure Sandrine AUQUE) visant à faire annuler l'arrêté d'interdiction de stationnement sur la place du Château les jours de marché (mardi et vendredi matin). Cette pétition a été reçue en mairie le 20/10/2017. M. le Maire a estimé qu'il aurait été plus judicieux et constructif de solliciter une entrevue pour débattre de ce problème. Contrairement à ce qui est affirmé, il convient de préciser que le policier municipal n'a verbalisé les contrevenants sur la place que deux fois en un an et demi.

La discussion s'est orientée ensuite vers le rôle des élus et notamment celui des adjoints.

A l'issue des débats, Mme BERTRAND a annoncé qu'elle présenterait sa démission.

Les membres du conseil municipal proposent à l'unanimité des membres présents de délimiter une zone réservée aux commerçants ambulants du marché. Ceci permettrait de libérer le reste de la place du Château pour le stationnement des autres véhicules. Il est également décidé qu'une réunion serait organisée dans les meilleurs délais avec les commerçants qui ont lancé la pétition afin de leur présenter cette solution.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 0H50.